

La protection des données à caractère personnel dans le monde

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES

EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
LENETEXPERT.fr

RGPD CYBER

LE NET EXPERT
MISES EN CONFORMITÉ

SPY DETECTION
Services de détection de logiciels espions

LE NET EXPERT
FORMATIONS

LE NET EXPERT
ARNAQUES & PIRATAGES

Denis JACOPINI

VOUS INFORME

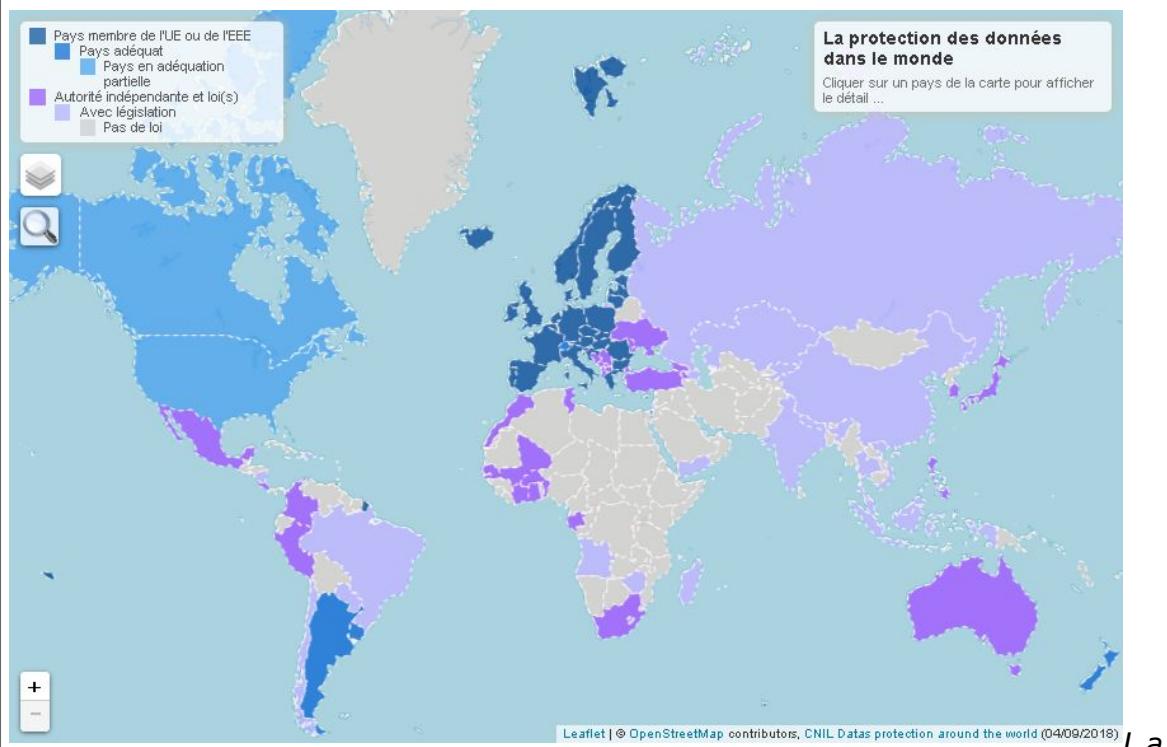
La protection des données à caractère personnel dans le monde

Dans quel pays transférer des données personnelles et à quelles conditions ? Quel pays dispose d'une législation spécifique ou d'une autorité de protection des données personnelles ?

Cette carte vous permet de visualiser les différents niveaux de protection des données des pays dans le monde. Vous pouvez afficher les autorités de protection des données à l'aide de l'icône « calque » située en haut à gauche de la carte.

Retenez que les Pays auprès desquels vous pouvez envoyer des données à caractère personnel sans vous poser de questions sont :

- Tous les pays membres de l'UE ou de l'EEE,
- les Départements ou Régions français d'Outre-Mer,
- la Suisse,
- l'Uruguay,
- l'Argentine,
- la Nouvelle Zélande,
- les Iles, Féroé,
- les Terres Australes Françaises,
- Israël.



Protection des données à caractère personnel dans le monde

Ailleurs, il est interdit d'envoyer des données à caractère personnel sans vous assurer que le destinataire est en adéquation partielle avec la législation française ou européenne relative à la protection des données à caractère personnel.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis

JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
98 84 03041 84

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Data**dock**
Organisme **validé**
et **référencé**

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

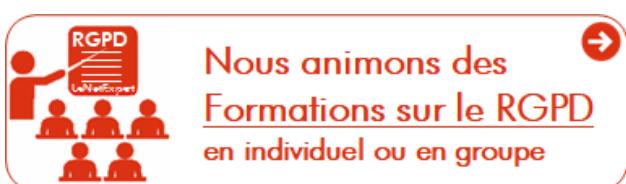
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à

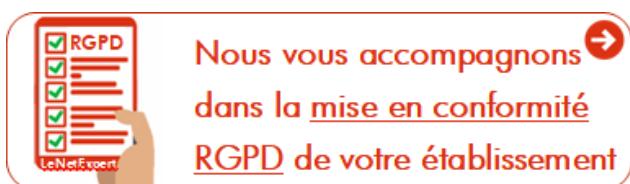
Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



**Nous animons des
Formations sur le RGPD
en individuel ou en groupe**



**Nous vous accompagnons
dans la mise en conformité
RGPD de votre établissement**

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *La protection des données dans le monde | CNIL*

Le cryptojacking peut-il débarrasser le web de la publicité ? Avis de Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT <i>fr</i>	 RGPD CYBER LENET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS INFORME LCI	Le cryptojacking peut-il débarrasser le web de la publicité ? Avis de Denis JACOPINI				

Où comment le minage de cryptomonnaies pourrait financer la création de contenu web à la place de la publicité.

La ruée vers l'or immatériel continue. Un rapport publié par la Cyber Threat Alliance fait état d'une augmentation de 459% des attaques dites de « cryptojacking » entre 2017 et 2018. Cette pratique cybercriminelle consiste à exploiter la puissance de calcul d'ordinateurs tiers pour miner des cryptomonnaies.

Pour rappel, le terme « mining » désigne les calculs qui permettent de vérifier les transactions en monnaies virtuelles et de les consigner dans un registre public, la blockchain. Le mining est un procédé long, coûteux en ressources informatiques et néanmoins indispensable. De ce fait, ceux qui s'en acquittent peuvent toucher une récompense financière sous la forme de nouvelles unités de cryptomonnaie.

Suivant ce principe, la recette des cryptojackers est simple : en insérant quelques lignes de code malveillant (CoinHive, par exemple) sur un site web, ils peuvent s'approprier les ressources informatiques des visiteurs à leur insu pour miner. Difficile pour les internautes d'identifier cette spoliation : le seul signe visible est un léger ralentissement de leur machine. En septembre, Europol a décrit cette pratique comme « la nouvelle tendance en matière de cybercrime. »

...

Pour **Denis Jacopini**, ingénieur expert en cybercriminalité, ce modèle économique à grande échelle sur le web est « parfaitement envisageable : c'est un mode de fonctionnement qui est amené à se généraliser. » Il insiste en revanche sur la nécessité de penser la dimension éthique de cette pratique. Tout site qui envisagerait de rétribuer ses créateurs grâce au minage doit avant tout faire preuve de transparence vis-à-vis de ses utilisateurs...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Le cryptojacking peut-il débarrasser le web de la publicité ? – Motherboard*

Certification des compétences des DPO – Ce que va proposer la CNIL



Denis JACOPINI



VOUS INFORME

Certification des compétences des DPO – Ce que va proposer la CNIL

Afin de permettre l'identification des compétences et savoir-faire du délégué à la protection des données (DPO), la CNIL adopte deux référentiels en matière de certification de DPO.

La certification des personnes physiques

La certification n'est pas obligatoire pour exercer les fonctions de délégué à la protection des données. Ce n'est pas non plus un préalable nécessaire à la désignation auprès de la CNIL. Inversement, il n'est pas exigé d'être désigné en tant que délégué pour être candidat à la certification des compétences du DPO.

Il s'agit d'un **mécanisme volontaire** permettant aux personnes physiques de justifier qu'elles répondent aux exigences de compétences et de savoir-faire du DPO prévues par le règlement. Acteur clé de la conformité au RGPD, le DPO doit en effet disposer de **connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données**. Le certificat constitue un vecteur de confiance à la fois pour l'organisme faisant appel à ces personnes certifiées mais également pour ses clients, fournisseurs, salariés ou agents.

Les conditions préalables pour accéder à la certification sont précisées à l'exigence 1 du référentiel de certification.

La CNIL ne délivrera pas elle-même de certification DPO. Ce sont les organismes certificateurs, lorsqu'ils auront été agréés par la CNIL, qui délivreront la certification aux personnes remplissant les conditions préalables et ayant réussi l'épreuve écrite. La certification ne sera donc possible que lorsque les premiers agréments auront été délivrés par la CNIL aux organismes certificateurs. Les personnes intéressées par cette certification pourront alors se rapprocher de ces organismes en vue d'être certifiés.

L'agrément des organismes certificateurs par la CNIL

Les organismes certificateurs qui souhaitent délivrer une certification de compétences sur la base du référentiel d'agrément de la CNIL peuvent déposer une demande d'agrément auprès de la CNIL (modalités décrites dans les FAQ). La demande devra respecter les exigences prévues dans le référentiel d'agrément.

Dans l'attente de l'élaboration d'un programme d'accréditation spécifique portant sur la certification de DPO avec le COFRAC, les organismes certificateurs candidats à l'agrément de la CNIL doivent être agréés par un organisme d'accréditation au regard de la norme ISO/CEI 17024:2012 (*Évaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes*) dans un domaine existant.

Le fonctionnement de ce dispositif fera l'objet, au plus tard dans un délai de deux ans à compter de son entrée en vigueur, d'une évaluation en vue d'adapter, le cas échéant, les exigences des référentiels. Les éventuelles modifications du référentiel d'agrément ou du référentiel de certification seront sans incidence sur les certifications ou les agréments qui auront déjà été délivrés.

Ces référentiels pourront être partagés avec les autres autorités de protection européennes au sein du CEPD (Comité européen de la protection des données).

L'agrément de la CNIL n'est obligatoire que pour les organismes qui souhaitent délivrer une certification DPO sur la base du référentiel élaboré par la CNIL. Cela signifie que tout organisme peut néanmoins certifier des DPO sur la base de son propre référentiel de certification, non approuvé par la CNIL, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

The infographic is divided into several sections:

- Pourquoi est-ce utile ?** Shows a network diagram with 'vecteur de confiance pour votre réseau' at the top, connected to 'client', 'fournisseur', 'collaborateur', 'employeur', and 'sous-traitant'. To the left, 'reconnaissance de vos compétences' and 'RGPD' are mentioned.
- Pouvez-vous y prétendre ?** Displays two certificates:
 - One for 'EXPERIENCE minimum' with '35 années protection professionnelle' and 'FORMATION'.
 - One for 'EXPERIENCE minimum' with '2 ans en lien avec la protection des données' and '2013 GIL 2011 RSSI'.
- Qui peut vous certifier ?** Shows a circular stamp for 'Organismes de certification RECOUS CNIL' from 2019, with 'ISO17024' and 'sont accrédités sur la base de la norme ISO/IEC 17024'. It also shows a magnifying glass over a list of four organizations: a, b, c, d.
- Comment se déroule l'examen ?** Shows a seal for 'QCM 100 d'au moins questions dont 1/2 concernent des cas pratiques'. It includes a chart showing '75% de réponses exactes' and 'et 50% de bonnes réponses dans chacun des 3 domaines' (Administration, Recensement, Sécurité).

[Lien vers la source]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

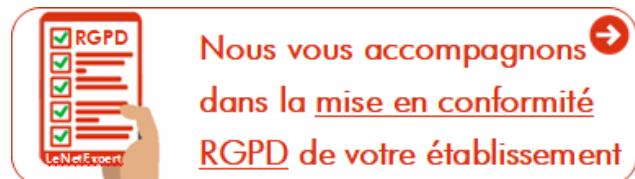
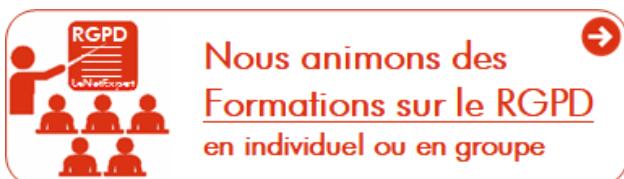
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

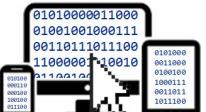
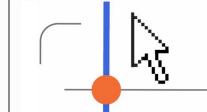
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Certification des compétences du DPO : la CNIL adopte deux référentiels | CNIL*

Vers la fin des mots de passe simples

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT .fr	 RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS informe			Vers la fin des mots de passe simples		

La Californie a adopté une loi qui fixe des normes de sécurité plus strictes pour les appareils connectés au réseau, fabriqués ou vendus dans l'État.

Les mots de passe «admin» et autre «password» risquent bientôt de devoir quitter le hit-parade des plus populaires de la Toile. En vigueur dès 2020, la mesure vise particulièrement les objets connectés qui se multiplient. Cela implique la constitution d'un sésame unique ou d'une procédure de démarrage obligeant le client à générer son propre code lorsqu'il utilise le gadget pour la première fois, explique le site TheRegister...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

[Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été](#)

[Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe](#)

[Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?](#)

[Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?](#)

[Attaques informatiques : comment les repérer ?](#)

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Vers la fin des mots de passe basiques*

Données personnelles – Les WiFi publics sont dangereux

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

 <p>LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES</p>	 <p>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT <i>.fr</i></p>	 <p>RGPD CYBER MISES EN CONFORMITÉ</p>	 <p>SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions</p>	 <p>LE NET EXPERT FORMATIONS</p>	 <p>LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES</p>
---	---	--	---	--	--

Denis JACOPINI



DENIS JACOPINI
EXPERT JURIDIQUE
LCI

vous informe

**Données personnelles –
Les WiFi publics
sont dangereux**

Le WiFi a rendu plus facile la vie de nombreux d'entre nous, mais cela ne signifie pas qu'il faille utiliser les réseaux publics sans aucune précaution comme le rappelle l'Autorité de Régulation des Télécommunications (TRA).

En effet, se connecter à ces réseaux peut être un risque pour vos données personnelles qu'il s'agisse de photos, de pages internet consultées ou pire, de vos informations bancaires.

Ainsi, lorsque vous vous connecterez dans un endroit public à l'avenir pensez à ne pas laisser d'accès à des dossiers partagés, à n'effectuer des paiements que sur des sites sécurisés, ou encore à éviter de cliquer sur des liens disponibles sur les réseaux sociaux de type Twitter, Facebook ou encore Instagram.

Pour ce dernier point, gardez toujours en tête que certaines offres sont justement trop belles pour être vraies.

Pensez également à regarder si les sites sur lesquels vous vous trouvez sont effectivement sécurisés (sites mentionnant dans la barre d'adresse des connexions via HTTPS vs la connexion http, non sécurisée).

Conseil de Denis JACOPINI

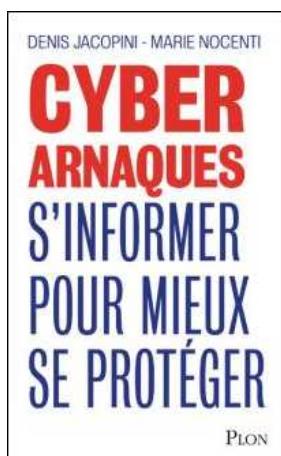
Afin de palier au risque des Wifi Publics, nous vous recommandons :

- de partager et d'utiliser l'accès à Internet de votre smartphone en veillant à vérifier que vous êtes au moins en communication 3G, 4G ou +
- d'utiliser un VPN (Virtual Private Network) qui aura pour effet de crypter l'ensemble des échanges Internet entrants et sortants. Notez toutefois que l'utilisation d'un VPN ne protégera pas votre ordinateur contre les intrusions via le Wifi Public. Ainsi, une intrusion étant toujours possible, nous vous recommandons de ne connecter au Wifi Public que des équipements sécurisés avec un logiciel de sécurité, **ne contenant aucune donnée stratégique**.
- Si vous n'avez pas le choix et vous devez absolument vous connecter un Wifi Public pour accéder à votre messagerie par exemple, nous vous recommandons de vérifier que vous vous rendez bien sur un site Internet dont l'URL commence par « https » et de ne réaliser que des échanges non confidentiels sur cette ligne, évitez ainsi de communiquer votre numéro de CB !

Même si on entend beaucoup parler du RGPD qui a pour objectif de protéger nos données à Caractère Personnel, sachez qu'il ne sagit qu'un Règlement et qu'il ne protège pas des pirates informatiques.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *DONNÉES PERSONNELLES – Attention aux WiFi publics* | lepetitjournal.com

RGPD : Est-ce que la collecte

d'une pièce d'identité est contraire au règlement ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

Denis JACOPINI vous informe

RGPD : Est-ce que la collecte d'une pièce d'identité est contraire au règlement ?

Un organisme, habitué à demander une photocopie de pièce d'identité de ses clients ou futurs clients a du mal à obtenir ce document de la part de leur dirigeant. A l'heure du RGPD, désormais texte de référence en Europe dans la collecte et le traitement de Données à Caractère Personnel, le fait de compiler une pièce d'identité personnelle n'est-il pas contraire à la nouvelle réglementation ?

C'est une question qui m'a été posée par un organisme partenaire qui m'a amené à réfléchir à la question. Il me paraissait intéressant de partager ma réponse avec vous, chers fidèles lecteurs de mes articles.

Si vous n'êtes pas obligé de collecter une information, notamment pour répondre à une obligation fiscale, réglementaire, etc. et que vous souhaitez collecter une donnée à caractère personnel « au cas où » ou par « confort », au sens du RGPD, vous NE DEVEZ PAS LA COLLECTER sauf si la personne vous la communique spontanément.

Dans le cas contraire, la personne ne peut s'opposer à la collecte pour obtenir le service demandé.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

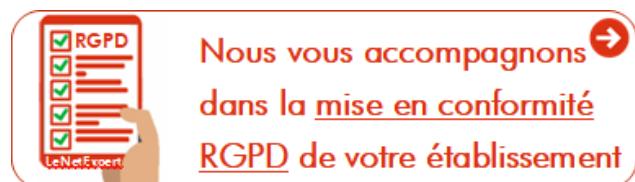
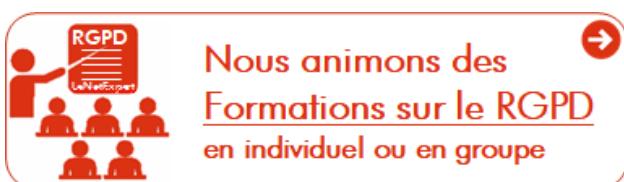
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI

RGPD : Des changements en matière de protection des données

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LENETEXPERT .fr	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe		RGPD : changements matière protection données			Des en de des

Depuis le 25 mai 2018 et l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), de nouvelles règles en matière de gestion des données à caractère personnel existent.

Ces règles concernent **tout organisme** qui traite des données à caractère personnel (notamment, à des fins commerciales, à des fins de surveillance ou encore, pour des raisons de sécurité).

Parmi ces organismes, on y trouve toutes les entreprises, même unipersonnelles et les entrepreneurs, toutes les associations et toutes les administrations excepté les services de renseignements et judiciaires.

Depuis mai 2018, sauf dans certains cas, ces organismes ne doivent plus notifier, ni solliciter des autorisations préalables de traitement de données personnelles auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD). Cependant, ces organismes doivent **assurer à chaque instant le respect des nouvelles règles** en matière de protection des données et être en mesure de le démontrer en documentant leur conformité.

Pour prévenir des risques inhérents au traitement de ces données, la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) est encouragée.

La désignation d'un DPO est obligatoire pour :

- les organismes publics et autorités publiques ;
- une entreprise dont les activités de base, du fait de leur nature, de leur portée et/ou de leurs finalités, l'amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle ;
- une entreprise dont les activités de base l'amènent à traiter à grande échelle des données dites sensibles ou relatives à des condamnations pénales et à des infractions.

Le DPO doit être désigné, sur base :

- de ses qualifications professionnelles notamment, en matière de protection des données ;
- de sa capacité à accomplir ses missions ;
- de ne pas être à l'origine ou avoir autorité sur les traitements suivis .

Le responsable informatique ou RSSI ne peut pas être DPO ?

Denis JACOPINI : J'entends très souvent qu'afin d'éviter un conflit d'intérêt, le responsable informatique ne peut pas devenir DPO.

Si vous ne savez pas si vous avez le droit ou non de devenir DPO et éviter ainsi d'être à la fois juge et partie, posez-vous la question suivante :

En cas de problème, qui a le pouvoir de stopper un traitement ou qui à le dernier mot dans le choix de stopper ou non un traitement ?

C'est vous ? Alors vous ne pouvez pas prétendre à des fonctions de Délégué à la Protection des Données (DPO).

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

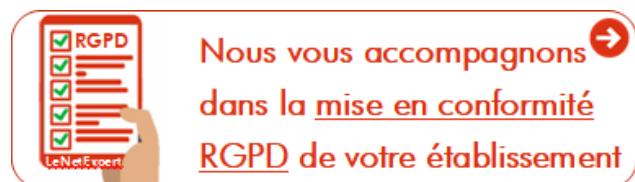
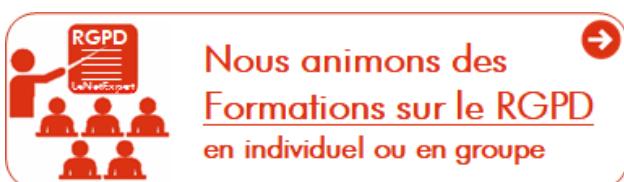
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Des changements en matière de protection des données – Guichet.lu – Guide administratif // Luxembourg*

Victime de phishing, la banque évoque la négligence pour ne pas le rembourser

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT .fr	 RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI UNE CARTE BANCAIRE ANTI-FRAUDE ? QUE FAIRE L'ADVICE ? vous informe	Victime de phishing, la banque évoque la négligence pour ne pas le rembourser				

Le client réclamait à sa banque le remboursement des sommes débitées sur ses comptes. Il invoquait le caractère frauduleux des paiements par carte bancaire et par virement.

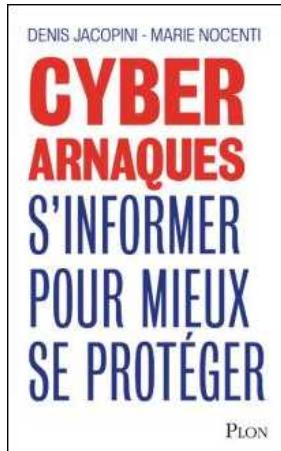
La banque s'était opposée à ses demandes en lui reprochant une négligence grave dans la garde et la conservation de ses données personnelles du dispositif de sécurité des instruments de paiement. Le client avait reçu des courriels portant le logo parfaitement imité de sa banque, accompagnés d'un « *certificat de sécurité à remplir attentivement* » qu'il avait scrupuleusement renseignés. Il avait même demandé à la banque la communication de sa nouvelle carte de clefs personnelle pour pouvoir renseigner complètement le certificat.

La cour d'appel avait ordonné le remboursement des sommes au client considérant que seul un examen vigilant des adresses internet changeantes du correspondant ou certains indices comme les fautes d'orthographe du message, étaient de nature à l'alerter.

Mais l'arrêt est cassé. La Cour de cassation a considéré que le client avait commis une négligence grave. Pour la Cour, l'utilisateur d'un service de paiement qui communique les données personnelles du dispositif de sécurité en réponse à un courriel contenant des indices permettant à un utilisateur normalement attentif de douter de sa provenance, manque à son obligation de prendre toute mesure raisonnable pour préserver la sécurité de ses dispositifs de sécurité.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Fraude aux moyens de paiement -Phishing : négligence fautive du client de la banque* | service-public.fr

RGPD et droit d'accès : qui

peut consulter, quelles sont les limites ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

 <p>LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES</p>	 <p>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT .fr</p>	 <p>RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE</p>	 <p>SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions</p>	 <p>LE NET EXPERT FORMATIONS</p>	 <p>LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES</p>
 <p>Denis JACOPINI vous informe</p>		<p>RGPD et droit d'accès qui peut consulter, quelles sont les limites ?</p>			

Selon l'article 15 du RGPD – le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est entré en application en mai 2018 – toute personne a le « droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données à caractère personnel» .

Qui peut demander un droit d'accès et sous quel délai ?

Dans ses recommandations aux organismes concernés, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) indique qu'une personne est en droit de demander un accès à son dossier personnel auprès de son employeur, de son dossier médical auprès de son médecin ou des données traitées par une administration.

Toutefois, il est important de savoir que la réponse de l'organisme concernée doit être apportée dans un délai maximum d'**un mois** (article 12.3 du RGPD). Cependant, une possibilité de prolonger de deux mois ce délai est prévue, « compte tenu de la complexité et du nombre de demandes », à condition d'en informer la personne concernée dans le délai d'un mois suivant la réception de la demande (article 12.3 du RGPD).

A retenir : que vous répondiez à la demande de droit d'accès ou décidiez de prolonger le délai de deux mois, il vous faudra nécessairement revenir vers la personne concernée dans un délai maximum d'**un mois**.

Quelles sont les limites au droit d'accès ?

Le droit d'accès doit s'exercer dans le **respect du droit des tiers**. Par exemple, un salarié d'entreprise ne peut accéder aux données d'un autre salarié. Le RGPD instaure également le droit à l'oubli. Il est possible de le faire valoir si les données collectées ne sont plus nécessaires pour le traitement final, si retrait du consentement ou opposition à un traitement, ou encore si le traitement de données concerne un mineur...[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945



Data**dock**
Organisme **validé**
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Nous animons des Formations sur le RGPD
en individuel ou en groupe



Nous vous accompagnons dans la mise en conformité RGPD de votre établissement

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

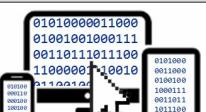
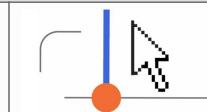
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : RGPD et droit d'accès : qui peut consulter, quelles sont les limites ?

Si vous avez raté le reportage Cyberattaques : les braqueurs de l'ombre – Envoyé spécial du 14 décembre 2017 (France 2)

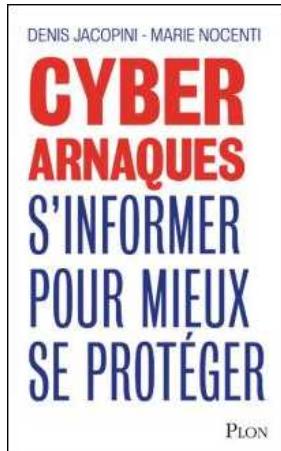
Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LENETEXPERT .fr	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe	<p>Si vous avez raté le reportage Cyberattaques : les braqueurs de l'ombre – Envoyé spécial du 14 décembre 2017 (France 2)</p>				

Les hold-up 2.0 par des « rançongiciels », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un fléau invisible en pleine explosion.

Vous êtes tranquillement installé derrière votre ordinateur, vous ouvrez un mail anodin... et soudain, un message d'alerte apparaît : votre ordinateur est bloqué, tous vos documents sont cryptés, vous devez payer une rançon pour en retrouver l'usage. Vous venez de vous faire braquer par un « rançongiciel », ces programmes informatiques qui diffusent des virus et qui vous réclament de l'argent : 150 euros pour un particulier, 6 000 euros pour une PME, des millions d'euros pour une multinationale. Et vous n'avez que quelques heures pour payer, sinon vous perdez tout ! Une enquête de Clément Le Goff et Guillaume Beaufils, diffusée dans « Envoyé spécial » le 14 décembre 2017....[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Les hold-up 2.0 par des « rançongiciels », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un fléau invisible en pleine explosion.